



An agency of the Government of Ontario



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **www.heritagetrust.on.ca**.

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **www.heritagetrust.on.ca**.



N° de dossier : D09-04-18-0002

Objet : **Avis d'adoption de règlements municipaux désignant les districts de conservation du patrimoine du secteur de l'avenue Russell et du chemin Range et du secteur des rues Besserer et Wurtemberg, conformément à la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario**

Madame, Monsieur,

À sa réunion du mercredi 26 septembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-338 et le règlement 2018-339 en ce qui concerne les questions susmentionnées :

Un règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner le district de conservation du patrimoine du secteur de l'avenue Russell et du chemin Range;

Un règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner le district de conservation du patrimoine du secteur des rues Besserer et Wurtemberg.

L'article 41 (4) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* stipule que quiconque souhaitant s'opposer à l'adoption de l'un ou l'autre des règlements susmentionnés peut interjeter appel auprès du Tribunal d'appel de l'aménagement local (TAAL) en faisant parvenir au greffier municipal, dans les 30 jours suivant la publication du présent avis (soit au plus tard le lundi 29 octobre 2018), une lettre d'appel énonçant les motifs de l'appel et toute information pertinente. Le TAAL a fixé à 300 \$ les droits d'appel. Un chèque ou un mandat adressé à l'ordre du ministre des Finances doit être joint à la lettre d'appel.

Si vous souhaitez recevoir une copie du plan en français, veuillez communiquer avec MacKenzie Kimm. La version définitive du plan sera affichée dans les deux langues officielles sur le site Web de la Ville d'Ottawa après l'expiration du délai d'appel. Quand un appel est instruit, le plan est publié une fois l'appel entendu.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec MacKenzie Kimm, Planificatrice de la conservation du patrimoine, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, en l'appelant au 613-580-2424, poste 15203.

Fait à la Ville d'Ottawa, le 28 septembre 2018.

Greffier de la Ville d'Ottawa
Hôtel de ville
110, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1

ONTARIO HERITAGE TRUST

SEP 12 2018

RECEIVED